

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OLYMPIA STRATEGIES PATRIMOINE

FCP coordonné, de droit français

FCP géré par Olympia Capital Management SA

ISIN: FR0007021894

Informations clés pour l'investisseur

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une progression maximale du capital sur la durée de placement recommandée, en s'exposant de façon discrétionnaire aux principales classes d'actifs en utilisant principalement les stratégies obligataires (entre 0 et 100%) de l'actif du FCP), monétaires (entre 0 et 100%) de l'actif du FCP et d'actions (entre 0 et 34%) de l'actif du FCP. Le principal moteur de performance du FCP est le marché obligataire et autres titres de créances et le marché monétaire. Le moteur auxiliaire de performance du FCP est le marché action, ainsi que les OPCVM, FIA et fonds d'investissement (respectant les 4 critères énoncés à l'Article R 214-13 du Code Monétaire et Financier) diversifiés (jusqu'à 30% des actifs du FCP) et dans une moindre mesure la gestion alternative (jusqu'à 10% des actifs du FCP via des investissements en OPCVM, FIA et fonds d'investissement français et étrangers membres ou non de l'OCDE) et l'exposition aux matières premières (jusqu'à 10% des actifs du FCP, notamment via des OPCVM, FIA, fonds d'investissement, ETF, ETC, indices et produits dérivés). L'allocation entre ces actifs sera effectuée de façon discrétionnaire selon le processus d'investissement développé par Olympia Capital Management sur la base d'analyses macroéconomiques.

Ces expositions pourront être réalisées via des investissements dans d'autres OPCVM ou FIA français, européens ou non-européens (jusqu'à 100% de l'actif), ou directement dans des obligations et autres titres de créance (dans la limite de 25% de l'actif), des instruments du marché monétaires (dans la limite de 25% de l'actif), des actions et titres assimilés (dans la limite de 25% de l'actif) et des titres intégrant des dérivés tels que des warrants, des EMTN, des credit link notes, des certificats s'ils sont non-complexes (dans la limite de 10% de l'actif). Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement « cibles » sont sélectionnés et régulièrement suivis selon une méthodologie rigoureuse qui prend en compte des critères quantitatifs, qualitatifs et opérationnels.

Le FCP ne sera pas exposé aux marchés des pays émergents. En dehors de cette contrainte, les investissements du FCP se feront sans aucune limite géographique, ou sectorielle, ou de taille ou de type d'émetteur de titres. Toutefois, le FCP privilégiera les titres de créance dont la sensibilité est comprise entre 0 et 10 et ayant une notation minimum «CCC» (selon l'agence de notation Standard and Poor's) ou

équivalente. Les titres de créance n'ayant pas de notation ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra également intervenir sur les marchés financiers à terme fermes ou conditionnels réglementés ou de gré à gré en vue d'augmenter ou de réduire son exposition aux stratégies «actions», «titres de créance» et «matières premières». Le FCP pourra également de façon discrétionnaire prendre ou ne pas prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille contre le risque de change.

Afin d'optimiser sa trésorerie et ses revenus, le FCP pourra recourir aux emprunts d'espèces (dans la limite de 10% de son actif) et aux dépôts auprès de son dépositaire (dans la limite de 10% de son actif).

Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. La rentabilité du FCP dépend de la gestion discrétionnaire menée par sa société de gestion, ainsi que des performances et des risques résultant d'investissements effectués en actions, en titres de crédit, en produits de taux, en titres libellés dans différentes devises (risque de change), en titres investis ou indexés sur des matières premières volatiles (dont les marchés peuvent avoir une évolution très différente de celle des marchés financiers traditionnels) et en produits dérivés et en OPCVM, FIA et fonds d'investissement (basés dans des pays membres ou non de l'OCDE).

Affectation du résultat : le FCP capitalise ses revenus.

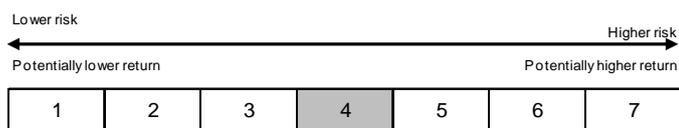
Devise de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée : 2 ans. Par conséquent, ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Modalités de souscription/rachat : La valeur liquidative du FCP est établie de façon quotidienne à chaque jour ouvré. Le calcul et la publication de la valeur liquidative du FCP sont effectués dans un délai maximum de 1 jour ouvré suivant la date de valorisation. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CACEIS Bank France jusqu'à 10 heures, le jour de calcul de la valeur liquidative et sont exécutés sur la base de cette valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque



Cet indicateur est basé sur la volatilité des rendements passés du FCP sur une période de 5 ans.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associé à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le FCP est exposé fortement aux marchés obligataires et monétaires. Compte tenu de l'augmentation de la volatilité qui a touché l'ensemble des marchés en 2015, **l'indicateur synthétique de risque du FCP est passé de 3 en 2014 à 4 en 2015**. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le FCP peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. L'investissement en titres spéculatifs (à haut rendement) dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque de liquidité : Le FCP peut intervenir jusqu'à 10% dans des OPCVM de gestion alternative plus spéculatif que la gestion traditionnelle qui offrent une liquidité réduite par leur structure de portefeuille. Le FCP peut également investir dans des titres émis par des entreprises ayant une petite capitalisation boursière (small cap). Par conséquent certains titres peuvent être difficilement négociables ou ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échange sur le marché, de restrictions réglementaires.

Risque de contrepartie : Le risque de défaut des pays, tout comme des entités supranationales ou des collectivités locales, ou d'entités privées telles que des entreprises, existe. Le FCP est aussi exposé au risque que l'émetteur d'un quelconque titre ou contrat financier n'honore pas ses engagements.

Frais

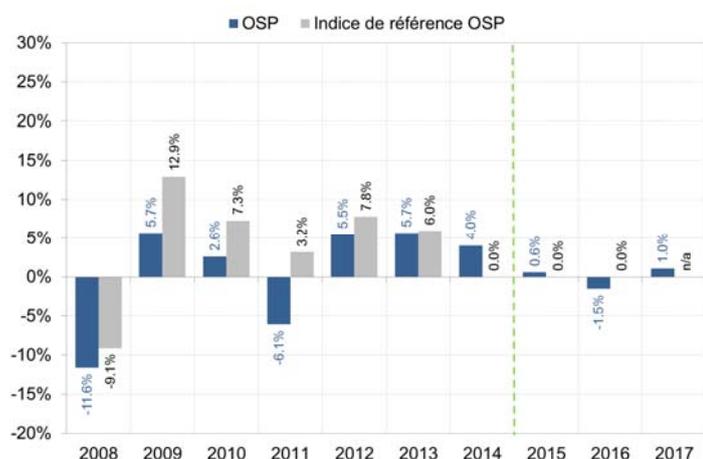
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% TTC max
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (année civile 2017)	
Frais courants	2.17% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2017. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils ne comprennent pas les coûts exceptionnels ni la commission de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section «Frais» du prospectus du FCP, disponible sur le site internet www.olympiacapitalmanagement.com.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le FCP a été créé le 12 mai 1998. Le FCP n'a plus d'indicateur de référence depuis le 31 mars 2014.

Les performances passées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Informations supplémentaires : le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse marketing@olympiagroup.com ou par courrier adressé à Olympia Capital Management SA – 41 avenue George V – 75008 Paris. La politique de rémunération de la société de gestion qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et avantages ainsi que les organes les attribuant est disponible auprès de la société de gestion sur demande écrite ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative et de la politique de rémunération de la société de gestion : ces éléments

sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité d'Olympia Capital Management SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). Olympia Capital Management SA est agréée en France en qualité de société de gestion de portefeuille et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 avril 2018.